

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 6 mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire  
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1  
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3  
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4  
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : Mme Rachel Barratt, conseillère no 2  
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-03-39

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

*7.1 Travaux de remplacement d'un ponceau et le pavage du rang de l'Église Nord*

*7.1 Projet d'asphaltage rang de l'Église Nord sur 1,1 km*

*7.2 Réfection du ponceau Ruisseau des Lambert*

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

17-03-40

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017, il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

#### 5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

- Les salaires payés pour le mois de février 2017 se chiffrent à 11 760,68 \$
- Les factures payées durant le mois de février 2017 se chiffrent à 8 705,73 \$

### 5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

**17-03-41** Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 28 février 2017 au montant de 31 940,65\$.

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

---

Julie Hébert

### 5.3 LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES-VENTE POUR TAXES

**17-03-42** Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé la liste des arrérages de taxes;

Considérant que les propriétaires suivants: Jacques Marchand (matricule 4881-95-1025) et Jessy Charbonneau (matricule 5382-72-8400) ont deux années complètes de taxes non acquittées;

Considérant qu'en date du 6 mars ceux-ci n'ont pas payé leur compte ou pris arrangement pour le faire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre à la MRC des Maskoutains le dossier des immeubles ci-haut mentionnés pour vente pour défaut de paiement de taxes.

Il est également résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire Réjean Bernier est désigné pour enchérisseur et/ou pour acquérir ces immeubles au nom de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu conformément à l'article 1038 du Code Municipal.

### 5.4 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL- DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CISSS MONTÉRÉGIE EST

**17-03-43** CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans le projet Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers  
Appuyée par monsieur Robert Beauchamp  
IL EST RÉSOLU

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à permettre à ses citoyens, au nombre de 517, de pouvoir recevoir les services de vaccination offerts par le CISSS Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2017.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

### 5.5 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA FABRIQUE DE SAINT-MARCEL

17-03-44

Considérant la demande de partage des frais d'entretien de l'Église locale comme bâtiment multifonctionnel servant à des fins religieuses, communautaires et municipales;

Considérant que le 6 février 2017 une entente a été convenue pour que la fabrique produise une facture pour la tenue de l'ensemble des activités de loisirs et/ou toutes autres activités municipales à la salle multifonctionnelle;

Considérant que la facture doit comprendre les services dispensés, la location de la petite salle pour les réunions de conseil, ainsi que la location de tous les espaces de la salle multifonctionnelle pour une année;

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer à 50% des frais contenus sur la facture mentionnée ci-haut, et ce, sous présentation des rapports financiers de l'année antérieure, soit ceux de 2016 pour cette année. Le remboursement sera établie sur quatre versements.

Il est également résolu à ce que les frais de location de la salle multifonctionnelle soient abolis pour les activités des loisirs.

### 5.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT #17-421 AMENDANT LE RÈGLEMENT #06-335 INTITULÉ RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N°06-331 CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME

17-03-45

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**Municipalité Saint-Marcel-de-Richelieu**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 17-421**

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NO.06-335 INTITULÉ RÈGLEMENT D'URBANISME, AFIN DE MODIFIER LES NORMES D'INSPECTION AVANT RECOUVREMENT D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE.**

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut modifier la norme sur les inspections avant recouvrement;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné par Roger Couture le 6 février 2017;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du projet de règlement le 6 février 2017, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

## **En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Roger Couture  
Appuyé par monsieur Robert Beauchamp  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'il soit ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit, savoir :

## **ARTICLE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

Le présent règlement s'intitule règlement numéro 17-421 modifiant le règlement no. 06-335 intitulé, RÈGLEMENT D'URBANISME, afin de modifier les normes d'inspection avant recouvrement d'une installation septique.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

## **ARTICLE 2 : DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

L'article 3.10.3 de la section: dispositions générales est modifié comme suit:

### **3.10.3 Inspection avant recouvrement**

Toute personne installant ou modifiant une installation septique doit, une fois les travaux réalisés et avant de procéder, le cas échéant, au recouvrement de tout ou partie d'une installation septique (fosse et champs d'épuration) installée, réparée ou modifiée, attendre que la firme d'ingénieur ou technologue ayant préparé les plans et devis ait procédé à une inspection visuelle de cette installation et doit fournir un rapport de conformité à la municipalité suite à cette inspection.

## **ARTICLE 3: DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement d'urbanisme.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Marcel-de-Richelieu, ce 6 mars 2017

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.7 POLITIQUE DE LA FAMILLE-MISE À JOUR- ADOPTION

**17-03-46**

CONSIDÉRANT la *Politique de la famille* de la MRC des Maskoutains adoptée le 13 juin 2007, dont la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu en faisait partie de façon intégrante;

CONSIDÉRANT que cette politique a été mise à jour au cours de l'année 2016, et que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu participe à ce projet conjointement avec la MRC des Maskoutains, par la production de sa propre Politique de la famille et son plan d'action;

CONSIDÉRANT que la MRC ainsi que toutes les municipalités participantes à ce projet ont reçu respectivement un soutien financier et technique par le ministère de la Famille et des aînés pour permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la nouvelle politique de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et le plan d'action qui l'accompagne ont été soumis au conseil municipal de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu en date du 4 juillet 2016 pour approbation préliminaire, et ont mené à une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenu une consultation publique, en conformité avec l'entente, sous la forme d'une rencontre publique, en date du 7 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que le plan d'action a été soumis et analysé par le comité du projet EIS, que la municipalité a considéré les suggestions soumises à l'égard de l'évaluation des impacts sur la santé et qu'elle a intégré des ajustements à la hauteur de ses possibilités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers,  
Appuyée par madame Karyne Messier Lambert,  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de la famille de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et son plan d'action;

D'AUTORISER la transmission de la Politique de la famille et son plan d'action au ministère de la Famille et des aînés, ainsi que la reddition de comptes liée à l'entente de subvention accordée pour ce projet.

## 5.8 DEMANDE D'APPUI-MUNICIPALITÉ SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE- PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**17-03-47**

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'appui à la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour des raisons de sécurité de l'information.

## 5.9 NOMINATION DU MOIS D'AVRIL-MOIS DE LA JONQUILLE

**17-03-48**

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARGUERITE DESROSIERS

APPUYÉE PAR MADAME KARYNE MESSIER LAMBERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

### 6.1 DÉPÔT DE L'OFFRE DE SERVICES-MICHEL RICHER INC.

La directrice générale dépose l'offre de services de monsieur Michel Richer Inc., Multi-conseils en gestion incendie pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'optimisation des services incendies.

### 6.2 DEMANDE MODIFICATION SALARIALE POUR ANNULATION DÉPLACEMENT

**17-03-49** Considérant le besoin de mettre à jour les frais de déplacement des pompiers volontaires;

Considérant la comparaison avec les services incendies voisins;

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la somme de 50\$ pour les frais de déplacements des pompiers volontaires qui se présentent à la caserne et qui n'iront pas en entraide.

### 6.3 DÉFIBRILLATEUR

Le directeur incendie informe le conseil municipal de l'intérêt des pompiers volontaires à se mobiliser pour l'achat d'un défibrillateur ainsi que pour monter un calendrier de garde pour donner le service d'urgence aux citoyens de Saint-Marcel-de-Richelieu. La directrice générale doit s'informer des prix de l'équipement afin de les présenter au prochain conseil.

### 6.4 EMBAUCHE POMPIERS VOLONTAIRES

**17-03-50** Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Roger Couture, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'embauche de nouveaux pompiers volontaires tant que l'étude de regroupement des services incendies ne sera pas obtenue.

### 6.5 SOUPER ANNUEL POMPIERS

**17-03-51** Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de commandite au montant de 150\$ pour le souper annuel des pompiers qui aura lieu en mars.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 6.6 SURVI-MOBILE: GUIDE D'UTILISATION

La directrice générale dépose le guide d'utilisation de Survi-Mobile en vue d'une rencontre prochaine qui aura lieu en mars avec la compagnie CAUCA.

## 7. TRANSPORT ROUTIER :

### 7.1 TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET DE PAVAGE DU RANG DE L'ÉGLISE NORD

**17-03-52**

Considérant la présentation des plans et devis pour le remplacement d'un ponceau et de pavage du rang de l'Église Nord par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'il y a lieu de faire quelques petites modifications au plans et devis, soit concernant la distance concernée et quelques autres petits points;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les plans et devis de la MRC des Maskoutains incluant les modifications mentionnées dans la présente résolution, et ainsi autoriser la MRC des Maskoutains à aller en appel d'offre sur SEAO dans les plus brefs délais.

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU :

### 8.1 DÉPÔT RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2016: OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

La directrice générale dépose le rapport annuel pour l'année 2016 pour les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées. Le rapport a été effectué par la firme Simo.

## 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

### 9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2017. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Quatre (4) permis ont été émis. Un (1) permis de construction de maison, un (1) permis d'installation septique, un (1) permis de rénovation et un (1) permis de construction de nouveau silo pour un montant total des travaux estimés à 494 000\$.

## 10. LOISIRS ET CULTURE :

### 10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

La ressource en loisirs fait les derniers montages du dossier du pacte rural à soumettre à la MRC des Maskoutains.

### 10.2 FONDS DU PACTE RURAL

**17-03-53**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de venir en appui avec le comité des loisirs de St-Marcel dans le dossier du Fond de développement rural.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 10.3 BESOINS PARTICULIERS DURANT CAMP DE JOUR

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

### **11. POINT D'INFORMATION :**

- 11.1 Résumé congrès FQM 2016-Roger Couture
- 11.2 Correspondance du MAMOT: Étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie.
- 11.3 Résolution #17-02-63: Commission permanente de la famille-Évaluation d'impact sur la santé (EIS)-Rapport final (MRC des Maskoutains)
- 11.4 Correspondance CISSS-Montérégie Est: Projet Optilab (MRC des Maskoutains)
- 11.5 Résolution #2017-02-038: Service de sécurité incendie-Étude de mise en commun de services en sécurité incendie-Participation (Municipalité de Saint-Jude)
- 11.6 Résolution 2017-02-58: Demande de révision du programme régional de vidanges des installations septiques (Municipalité de Saint-Liboire)
- 11.7 Projet Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2017-2018 à 2019-2020 (Commission scolaire de Saint-Hyacinthe)
- 11.8 Résolution #17-01-11: Règlement numéro 16-468 modifiant le règlement numéro 12-358 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Maskoutains-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.9 Mutuelle des municipalités du Québec: Dépôt de la ristourne de 3 972\$
- 11.10 Rémunération élections et élus municipaux 2017
- 11.11 États financiers 2016-Régie des déchets

### **12. SUJET DIVERS**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

### 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**17-03-54**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h51.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale